

Public concerné

Agriculteurs ou futurs agriculteurs au micro-BA

Durée

1.5 jour(s) / 10.5h

Lieux / dates

Du 24/10/2024 au 13/03/2025 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Valerie FRANCOIS

Contacts :

Nathalie GAY

FORMATION

Réaliser ses déclarations fiscales "Micro BA" et "TVA"

Conditions de réalisation

Pré-requis : aucun.

Objectifs pédagogiques

S'approprier les règles fiscales de la TVA et du micro-BA et se situer par rapport à elles.

Enregistrer ses opérations comptables conformément à ces obligations.

Réaliser ses déclarations fiscales en autonomie.

Contenu

Différencier les seuils fiscaux de TVA et micro-BA.

Rédiger une facture conforme.

Mettre en place un outil d'enregistrement conforme aux obligations comptables définies par l'administration fiscale.

Se préparer à réaliser ma déclaration annuelle de TVA et de revenu au micro-BA.

Calculer la taxe ADAR.

Identifier et demander les crédits d'impôts et remboursements applicables à sa situation.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.

Mise en oeuvre encadrée sur sa situation.

Vérification et échanges de pratiques.

Modalités d'évaluations

Évaluation des acquis : auto-évaluation et exercices d'évaluation sur la base d'exemples ou de situations concrètes.

Autres informations

Pré-inscrivez vous dès à présent !

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Vous êtes en situation de handicap, [cliquez ici](#).

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

